



solde de tout compte

Par **snaylesse**, le **17/10/2022 à 14:03**

bonjourrrrrCela fait deux moix que j'attend mon virement de mon solde de tout compte j'en ai parler a mon ancien employeur qui me sort tout sorte d'excuse de trésorie pour ne pas me payer or que j'apprend qui recrute du monde.rnrnj'ai déposer une mise en demeure toujours pas de réponse .rnrnje commence a me dire qui fait tout pour ne pas me payer sachant quil a déjà fait a ces anciens employerrrrnQue doit je faire et vers qui je peut me tourner car j'ai besoin d'en finir le plus rapidement possiblerrrrnMerci d'avance

Par **BrunoDeprais**, le **17/10/2022 à 17:45**

Bonjour, rnrnLe code du travail prévoit "un délai raisonnable" pour remettre un solde de tout compte (pour info, il n'est pas obligatoire pour vour de le signer).rnrnA 2 mois, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes.

Par **morobar**, le **18/10/2022 à 16:08**

Bonjour,rnrn[quote]rnrnQue doit je faire et vers qui je peut me tourner car j'ai besoin d'en finir le plus rapidement possiblerrnrn[/quote]rnrnSi vous êtes en possession d'un relevé donc du solde de tout compte, le plus simple est la saisine du conseil des prudhommes en formation de référé.rnrnSinon vous avez les ressources du recouvrement d'une dette civile.